

le contrôle du Gouvernement, réseau qui, comme le discours du trône l'indique, s'étend à travers toutes les provinces; le Gouvernement ne saurait rien entreprendre de plus juste, ni en des circonstances plus favorables. Nous le faisons en toute sincérité et dans l'espoir d'en faire un succès. Je dirai en toute franchise qu'il y a d'honorables députés de ce côté-ci de la Chambre, tout autant, je le sais, que de l'autre côté, qui doutent beaucoup qu'une entreprise publique puisse réussir aussi bien qu'une entreprise privée. Mais il y en a d'autres qui croient le succès possible et en autant qu'il dépendra de ce Gouvernement-ci de démontrer ce que l'on peut accomplir sous le contrôle du Gouvernement, nous nous proposons de le faire.

Monsieur l'Orateur, mon très honorable ami nous a parlé de la vente du blé. Il se plaint que le discours du trône ne mentionne pas la méthode que le Gouvernement se propose d'adopter pour faciliter la vente de cette importante denrée de l'Ouest canadien. S'il y a omission à ce sujet dans le discours du trône, c'est avec intention. Je crois avoir raison lorsque je dis que le très honorable leader de l'opposition a sa manière de voir, et il l'a exprimée, en ce qui concerne le moyen de disposer du blé; mais ses vues ne s'accordent pas avec celles de mon honorable ami de Marquette (M. Crerar). Je crois que d'autres aussi diffèrent de vues. Si je ne fais erreur, il y a trois opinions principales sur la disposition du blé. La première admet la vente avec contrôle obligatoire, comme nous l'avions en 1919. La deuxième préfère la vente avec contrôle volontaire, c'est celle préconisée par mon très honorable ami durant la campagne électorale. La troisième favorise plutôt la vente sous un régime de coopération des cultivateurs eux-mêmes, c'est celle adoptée par les compagnies coopératives, comme la United Grain Growers dont l'honorable député de Marquette est le président, et la Saskatchewan Co-operative Company, lesquelles prétendent que ces compagnies coopératives devraient disposer elles-mêmes des récoltes. Voilà donc trois opinions différentes, chacune ayant droit d'être prise en considération. Le Gouvernement désire faire de son mieux dans l'intérêt de l'Ouest canadien. Serait-il possible dans les circonstances actuelles de trouver un meilleur moyen de s'assurer de ce qui serait le mieux à faire dans l'intérêt de ces compagnies que de soumettre la question, pendant la présente session, au Comité permanent d'Agriculture, qui serait autorisé à

[L'hon. Mackenzie King.]

l'examiner à fond, afin qu'il puisse faire connaître à la Chambre laquelle de ces méthodes il recommanderait, si toutefois, il en recommande, ou toute méthode avantageuse qu'il pourrait recommander. Je puis dire que le Gouvernement a décidé d'adopter ce moyen de régler cette importante question. J'espère que dans ce comité nous aurons des représentants de tous les groupes parlementaires afin que les principes adoptés soient basés sur les meilleurs renseignements obtenus.

Monsieur l'Orateur, je crois avoir abordé tous les points discutés par mon très honorable ami, au cours de ses observations. Il a fait allusion à la réduction du tarif de marchandises, mais je m'en vais remettre cette question jusqu'à ce que mon collègue, le ministre des Chemins de fer (M. Kennedy) ait eu l'occasion de parler. Je pourrais cependant faire remarquer que bien qu'il soit absolument vrai, comme l'a dit le leader de l'opposition, que la commission des chemins de fer a le pouvoir de réglementer les taux de chemins de fer, il n'y a rien qui empêche le gouvernement d'employer son influence dans le but de réunir les différentes compagnies de chemins de fer, afin qu'elles adoptent de leur propre gré une méthode qui aurait pour objet la réduction des tarifs-marchandises sur les principales denrées, au meilleur avantage des parties intéressées.

C'est ce qui a été fait, et nous espérons que les compagnies de chemins de fer comprendront la sagesse d'opérer bientôt une diminution des tarifs de transport des principales denrées. Si le projet échoue, il appartiendra alors au Parlement de trouver d'autres moyens qui seront peut-être plus efficaces.

Mon très honorable ami a terminé ses observations, en parlant longuement des négociations qui se sont poursuivies avant la formation du présent cabinet. Il m'avait reproché, un peu auparavant, d'avoir donné une interprétation un peu large au mot "libéralisme"; en vérité, il est allé jusqu'à dire que j'avais fait de ce terme l'équivalent presque de la "malhonnêteté politique". Me permettra-t-on de dire à mon très honorable ami qu'au moins, je n'ai jamais rougi du nom du parti auquel j'ai pu appartenir. Au temps où mon honorable ami faisait partie d'un ministère antérieur, ce ministère fut d'abord désigné libéral-conservateur. Bientôt, on eut des doutes sur l'opportunité de cette appellation et mon très honorable ami fut au nombre de ceux qui contribuèrent à donner au nouveau gouvernement le nom d'"unioniste".